

---

# EXAMEN D'ACCES AU STAGE PROFESSIONNEL D'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

## Session 2019

---

**EPREUVE : DROIT SOCIAL**

**Durée : 1h30  
Coefficient : 3**

- 1) Madame Maud DETET, salariée d'une entreprise en redressement judiciaire, a été licenciée par l'Administrateur judiciaire dans les 21 jours suivant l'homologation du document unilatéral qui contient le plan de sauvegarde de l'emploi. Elle a décidé de saisir le Conseil de prud'hommes afin de contester non seulement le reclassement (insuffisamment sérieux selon elle) mais aussi l'ordre des licenciements. Qu'en pensez-vous (8 points) ?
  
- 2) Monsieur Dick REVEN, délégué du personnel titulaire, est salarié d'une entreprise de 13 salariés dont le tribunal de commerce vient juste de prononcer la liquidation judiciaire. Le liquidateur désigné, contraint de licencier Monsieur REVEN, va devoir solliciter l'autorisation de l'inspection du travail. Il vous demande de lui présenter ce que l'inspection du travail contrôle et ne contrôle pas, en précisant, le cas échéant, les points de vigilance (6 points).
  
- 3) L'AGS refuse de garantir l'indemnité de 2000 € due à chaque salarié qui est licencié pour motif économique en application d'un accord collectif conclu 3 mois avant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire. Qu'en pensez-vous (2 points) ? L'AGS considère que les cotisations et contributions de sécurité sociale sont incluses dans le plafond de garantie. Est-ce exact (2 points) ?  
Enfin, l'AGS n'entend pas garantir les créances dues à Madame PAPOUREL, salariée d'une société civile professionnelle dont la dissolution a été prononcée par le tribunal de grande instance sur le fondement de l'article 1844-7 5° du code civil. Son refus est-il juridiquement conforme aux textes (2 points) ?

**Aucun document n'est autorisé.**